



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 01 avril 2025 à 20 h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents : Messieurs les conseillers, Léo Lepage-St-Amand, Gaëtan Gagné, Rodrigue Boulianne, Denis Viel et Réjean Gagné, formant quorum sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absent : Jean-Marie Kabera.

Est aussi présent monsieur Laval Robichaud, directeur général, Anne Gobeil trésorière, Sébastien Dionne directeur des travaux publics et Jessie Pilote directrice des loisirs.

Avant l'ouverture, la Mairesse prend la parole pour :

- Souligner les 60 ans de l'entreprise Meuble Bergeron dans notre municipalité, Merci
- Invitation à participer à l'élection de novembre prochain
- Laisse la parole au Directeur pour rappeler le règlement sur le décorum de la séance du conseil et de ne pas oublier que vous êtes filmé.

1- Ouverture

Mme la Mairesse, Odile Roy, déclare que le quorum est atteint et la séance est ouverte.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption du procès-verbal du 3 mars 2025
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
 - 6.1 Services municipaux
 - 6.2 Dossiers des élus
 - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Facture Englobe – projet de fissures
- 8- Octroi -Scellement des fissures
- 9- Octroi - travaux de pavage
- 10- Octroi – travaux de lignage
- 11- Octroi - Résultat ouverture-Asphaltage Rg2 et rue Garon
- 12- Mandat à la MRC – Gestion des actifs municipaux en eau (PGA-EAU)
- 13- Mandat à la MRC – Mettre à jour, le plan d'intervention de renouvellement des conduites
- 14- Appuie pour l'éventuel quincaillerie
- 15- Office d'habitation fleuve et vallée (OMH) Budget révisé 2025
- 16- Embauche du directeur des travaux publics
- 17- Embauche de la directrice générale
- 18- Lettre d'entente nouveau poste concierge Christian Roy, Pré-retraite Gervais Dufour, Pré-retraite Martin Beaulieu et changement de poste saisonnier Denis Bérubé
- 19- Entente développement local 2025
- 20- Participation à la journée de la Matapédia
- 21- Budget des camps de jour 2025
- 22- Dons
- 23- Affaires nouvelles
 - 23.1 Avis d'inscription-112, St-Jacques sud
 - 23.2 Avis d'inscription-93-99, St-Jacques Nord
 - 23.3 2^e avis d'inscription-65, St-Jean Baptiste
 - 23.4 Demande de stage CFPRO secrétariat/comptabilité
 - 23.5 Avis d'inscription-91, rue Garon
 - 23.6 Demande d'accès à la propriété
 - 23.7 Avis de motion félicitation au gagnant de la chambre de commerce
 - 23.8 Avis de motion règlement d'emprunt, Rte Rg2, Garon
 - 23.9 Travaux d'entretien vélo route 2025
 - 23.10 Appui Matamajaw pour candidature prix patrimoine BSL
 - 23.11 Changement de représentation au comité d'établissement CSSMM
- 24- Correspondance
- 25- Période de questions
- 26- Levée de la séance

2025-05-089

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage St-Amand, d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Jean-Marie Kabera

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- Première période de question(s)

Cinq (5) citoyens présents

Louis-Marie D'Anjou nous recommande de d'acheter l'écosite.

4- Adoption de procès-verbal du 3 mars 2025

2025-05-090

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné d'adopter le procès-verbal du 3 avril 2025.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Jean-Marie Kabera

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5- Adoption de la liste des comptes

2025-05-091

Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné d'adopter la liste des comptes au montant de 380854.57\$ et d'en autoriser le paiement.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Jean-Marie Kabera

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6- Rapports divers

6.1 Services municipaux

Mme Jessie Pilote fait la lecture de son rapport du mois de mars

6.2 Dossiers des élus

Réjean Gagné : CDC; pas de réunion. Pour le CCU, des résolutions vont être à passer dans la présente réunion.

Léo Lepage-St-Amand : MADA; spas de rencontre

Denis Viel : Faucus; pas de réunion;

Pour le CÉ de la polyvalente de Forimont, réunion à venir

Rodrigue Boulianne : pour la salle de quilles, pas de réunion; pour la Seigneurie Mont-toit, bonne nouvelle, les logements sont tous loués;

Pour le gala folklorique : la vente de billet se déroule bien, déjà plus de 400 billets de vendus sur 500, les profits vont être partagé entre la Seigneurie Mont-toit et les 50 ans et plus.

6.3 Dossiers MRC

Lors de la rencontre du 12 de mars; pour le règlement sur les conteneurs, une consultation publique aura lieu le 9 avril à la MRC, la MRC et l'UPA travaillent avec L'UPA pour le chaulage des lots; pour la Véloroute, ils sont à la recherche de patrouilleurs bénévoles, et le vélo Bazard aura lieu à Amqui le 10 mai à l'aréna.

- 2025-04-063 7- Facture Englobe – projet pour réfection rue Desbiens et autres
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'autoriser le paiement de la facture 00223251 Englobe, pour l'étude géotechnique et caractérisation des MGR pour la route du pont Plante, Petit 2^e Rang et route Ferdinand-Heppell pour la somme de 43 980.82 \$ taxes incluses.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Jean-Marie Kabera

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 8- Octroi – scellement des fissures
Considérant qu'à la suite de l'ouverture des soumissions pour le projet en objet, tenu le jeudi 27 février 2025, au bureau de la MRC de La Matapédia

Considérant que pour cet appel d'offres regroupé, nous avons reçu sept (7) soumissions au montant (taxes incluses) de :

- a) Perma Route Mauricie inc. 32 913,61 \$ (1er rang)
- b) Surfatech BSL inc. 39 656,72 \$ (2e rang)
- c) Cimota inc 43 562,92 \$ (3e rang)
- d) Le groupe Lefebvre M.R.P. inc. 54 124,60 \$ (4e rang)
- e) C'Scellé 77 676,11 \$ (5e rang)
- f) Scellement JF inc. 51 119,03 \$ (Non conforme)
- g) Marquage LR inc. 42 275,69 \$ (Non conforme)

- 2025-04-064 Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit « Perma Route Mauricie inc. », au montant de 1 293,47\$ (taxes incluses), qui représente la part de la Ville de Causapscal.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Jean-Marie Kabera

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 9- Octroi – travaux de pavage
Considérant qu'à la suite de l'ouverture des soumissions pour le projet en objet, tenu le jeudi 27 février 2025, au bureau de la MRC de La Matapédia

Considérant que pour cet appel d'offres regroupé, nous avons reçu deux (2) soumissions au montant (taxes incluses) de :

- a) Eurovia Québec Construction inc. 148 797,30 \$ (1er rang)
- b) Les Pavages des Monts inc. 189 857,71 \$ (2e rang)

- 2025-04-065 Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit « Les Pavages des Monts inc. » au montant de 37 886,22\$ (taxes incluses), que représente la part de la Ville de Causapscal.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Jean-Marie Kabera

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10- Octroi – travaux de lignage

Considérant qu'à la suite de l'ouverture des soumissions pour le projet en objet, tenu le jeudi 27 février 2025, au bureau de la MRC de La Matapédia

Considérant que pour cet appel d'offres regroupé, nous avons avez reçu deux (2) soumissions au montant (taxes incluses) de :

- a) Permaligne inc. 78 047,91 \$ (1er rang)
- b) Lignes-Fit inc. 87 413,65 \$ (2e rang)

2025-04-066

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage St-Amand, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Permaligne inc. au montant de 15 051.66 \$ (taxes incluses), que représente la part de la Ville de Causapscal.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Jean-Marie Kabera

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11- Octroi – Résultat ouverture-Asphaltage Rq2 et rue Garon

Considérant que à la suite de l'ouverture pour le projet en objet, tenu le jeudi 13 mars 2025, au bureau de la MRC de La Matapédia;

Considérant que pour cet appel d'offres, nous avons avez reçu deux (2) soumissions au montant (taxes incluses) de :

- a) Les pavages des Monts inc. 400 957.11\$ (1er rang)
- b) Eurovia Québec Construction inc. 465 935.85 \$ (2e rang)

Considérant qu'à la suite de l'analyse des offres que nous avons reçues, la Ville octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence « Les pavages des Monts inc. » au montant de 400 957.11\$ (taxes incluses).

2025-04-067

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'octroyer le contrat à, Les pavages des Monts.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Jean-Marie Kabera

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12- Mandat à la MRC – Gestions des actifs municipaux en eaux (PGA-EAU)

Considérant que la Ville de Causapscal reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

Considérant que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

Considérant que le programme de Transfert pour les infrastructures d'Eau et Collectives du Québec (TECQ) pour l'année 2024-2028 offre aux municipalités une bonification jusqu'à 10 % de l'aide financière de leur enveloppe pour les municipalités qui respecteront les critères écoresponsables soient :

- L'engagement de la Ville dans une démarche de gestion des actifs municipaux en eau (PGA-EAU) (bonification jusqu'à de 5%) avant le 31 décembre 2026;
- Le dépôt du sommaire général ainsi que la résolution du conseil municipal confirmant l'adoption de son PGA-EAU (bonification jusqu'à 5 %)

2025-04-068

Considérant que le Service de génie municipal a soumis, aux municipalités de la MRC, des offres de service à taux horaire pour les accompagner dans leur démarche de gestion des actifs en eau et produire leur PGA-EAU;

Monsieur le conseiller Léo Lepage St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné :

De mandater le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia afin de produire, avant le 31 décembre 2026, la démarche de gestion des actifs municipaux en eau de la Ville;

De mandater le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia afin de produire, en collaboration avec la Ville, le plan de gestion des actifs en eau (PGA-EAU) de la Ville;

D’accepter l’offre de service du Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia à taux horaire, estimé à un montant de 20 000 \$ (environ 200 heures), pour produire la démarche de gestion des actifs municipaux en eau et réaliser le PGA-EAU de la Ville. Cette offre de service est sur la base d’une tarification horaire et une estimation au meilleur des connaissances actuelles, elle pourrait varier à la baisse ou à la hausse tout dépendant de la complexité du mandat. Cette offre exclut le relevé référencé des réseaux, l’auscultation des conduites ainsi que toutes investigations spécifiques des infrastructures en eau.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Jean-Marie Kabera

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

- 13- Mandat à la MRC – mettre à jour le plan d’intervention de renouvellement des conduites

Considérant que pour les plans d’interventions pour le renouvellement de conduites (PI) approuvé avant 2019, le programme de Transfert pour les infrastructures d’Eau et Collectives du Québec (TECQ) pour l’année 2024-2028 exige lorsque tous les travaux prioritaires au PI auront été achevés, qu’un PI à jour soit approuvé par le Ministère avant que la Ville puisse réaliser d’autres travaux de priorité 3 ou de priorité 4 au-delà de 20 % de l’enveloppe de base.

En conséquence :

2025-04-069

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné :

De mandater le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia afin de mettre à jour, en collaboration avec la Ville, le plan d’intervention de renouvellement de conduites (PI) de la Ville;

D’accepter l’offre de service du Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia à taux horaire, estimée à un montant de 6 300 \$ (environ 70 heures), pour mettre à jour, en collaboration avec la Ville, le plan d’intervention de renouvellement de conduites (PI) de la Ville. Cette offre de service est sur la base d’une tarification horaire et une estimation au meilleur des connaissances actuelles, elle pourrait varier à la baisse ou la hausse tout dépendant de la complexité du mandat. Cette offre exclut l’auscultation des conduites ainsi que toutes investigations spécifiques des infrastructures en eau.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Jean-Marie Kabera

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

- 14- Appuis de l’ouverture de la quincaillerie

Considérant que la quincaillerie joue un rôle crucial dans la communauté et contribue à l’économie locale en créant des emplois;

Considérant que l’acquisition de la propriété permettra à la quincaillerie de consolider l’offre de service de proximité dans la ville de Causapsca;

2025-04-070

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'autoriser la direction générale et la Mairesse de la ville à entreprendre les actions nécessaires à l'ouverture de notre quincaillerie.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Jean-Marie Kabera

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-071

15- Office de l'habitation fleuve et vallée (OHFV) Budget révisé 2025

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'adopter le Budget 2025 de l'Office d'habitation de la Matapédia (OHFV) – 004111 PU-REG Déficit d'exploitation, à la date du 6 mars de l'Office d'Habitation Fleuve et Vallée (OHFV).

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Jean-Marie Kabera

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-072

16. Embauche du directeur des travaux publics

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné d'entériner l'embauche de M Sébastien Dionne comme directeur des travaux publics et d'autoriser Mme la Mairesse à signer le contrat de travail donnant effet à la présente.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy. Absence : Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-073

17. Embauche de la Directrice Générale

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne d'entériner l'embauche de Mme Anne Gobeil comme directrice générale et d'autoriser Mme la Mairesse à signer le contrat de travail donnant effet à la présente.;

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy. Absence : Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-074

18. Lettre d'entente nouveau poste concierge Christian Roy, Prêretraite Gervais Dufour, Prêretraite Martin Beaulieu et changement pour poste saisonnier Denis Bérubé

Considérant les lettres d'entente que doit signer la ville de Causapscal avec le syndicat représentant les employés concernés;

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser la Mairesse, Mme Odile Roy et le directeur général Laval Robichaud, à signer ces lettres d'entente.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy. Absence : Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

19. Entente développement local 2025

Considérant que la ville de Causapscal délègue Réjean Gagné comme représentant(s) de la municipalité sur le conseil d'administration de la Commission de développement de Causapscal;

Considérant que la Ville mandate la Commission de développement à identifier par résolution le ou les projets qui bénéficieront d'une aide financière en vertu de l'entente entre la MRC, la municipalité et la Commission de développement.

Considérant que la ville de Causapscal autorise Mme. Odile Roy, mairesse, à signer le protocole d'entente avec la MRC et la Commission de développement de Causapscal.

2025-04-075

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne, confirme sa participation financière de 8 482.24\$ pour l'année 2025 afin de permettre la réalisation de projets qui cadrent avec les orientations du Fonds Régions et ruralité (FRR) de la MRC de La Matapédia ;

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy. Absence : Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20. Participation à la journée de la Matapédia

Considérant la journée de la Matapédia décrétée par la MRC, qui aura lieu le 25 mai 2025, la MRC a réservé une enveloppe financière de 200 \$ pour la Ville de Causapscal;

Considérant que cette aide financière vise deux objectifs, soit de proposer aux citoyennes et aux citoyens de la ville une activité dans le cadre de la Journée de La Matapédia et renforcer le sentiment d'appartenance au territoire matapédien;

2025-04-076

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, de participer à la commémoration de la Journée de La Matapédia, et d'offrir tout le support nécessaire à la réalisation d'activité et de promotion de cette journée.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy. Absence : Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21. Budget camps de jour

Considérant le budget d'opération du camp de jour 2025, présenter par Mme Vanessa Lamarre, coordonnatrice aux services de loisirs de Causapscal, qui affiche un projet sans déficit;

2025-04-077

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser le budget proposé de 39 900\$, et d'offrir tout le support nécessaire pour assurer la réalisation de l'activité.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy. Absence : Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

22 Dons

2025-04-078

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, de verser les dons suivants :

- 200 \$ pour les Amirams de la Vallée
- 800 \$ pour souper Homard du 10 mai
- 100 \$ pour Société de l'Alzheimer

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy. Absence : Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23. Affaires nouvelles

23.1 Avis d'inscription-112, St-Jacques Sud

Considérant que l'inspectrice a reçu une demande de permis afin d'effectuer la réfection de la galerie avant;

Considérant que la demande est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Causapsal (PIIA) no 78-2002;

Considérant que la demande vise à obtenir les autorisations nécessaires afin d'effectuer la réfection de la galerie avant;

Considérant que l'article 3.1.4.2 b) du Règlement du PIIA no 78-2002 prévoit que la forme et la pente des toits demeurent inchangées, sont d'apparence similaire à ceux d'origine, sont d'apparence similaire à ceux existants, sont d'apparence similaire à ceux des bâtiments voisins ayant conservé leurs caractéristiques d'origine ou sont d'apparence similaire à ceux des bâtiments types du noyau villageois;

Considérant que l'article 33.1.4.2 e) du règlement du PIIA no 78-2002 prévoit qu'en façade du bâtiment, tous les garages, perrons, portiques, galeries, escaliers et autres éléments joints au corps principal du bâtiment sont conservés ou reprennent leurs apparences d'origine;

Considérant l'article 3.1.4.2 f) du règlement du PIIA no 78-2002 prévoit que tous les détails architecturaux en relief ou menuisés sur le bâtiment tels que chambranles, planches, cornières, moulures, corniches, fioritures et balustrades de galeries sont conservés ou reprennent leurs apparences d'origine;

Considérant que la galerie sera de la même apparence que celle existante présentement;

Considérant que le CCU accepte la présente demande de PIIA;

En conséquence;

2025-04-079

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'accepter la présente demande.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy. Absence : Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23.2 Avis d'inscription-93@99, St-Jacques Nord

Considérant que l'inspectrice a reçu une demande de permis afin d'effectuer la construction d'un trottoir en façade du bâtiment;

Considérant que la demande est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Causapsal (PIIA) no 78-2002;

Considérant que l'article 3.1.7.2 c) du Règlement du PIIA nu. 78-2002 prévoit que la cour avant est agrémentée d'une couverture végétale et de pavés formant un aménagement ordonné de qualité et favorable à susciter un intérêt visuel positif, ces aménagements sont en relation harmonieuse avec la localisation et l'architecture des constructions sur le site et tendent à camoufler les équipements et entreposage;

Considérant que l'ajout d'un trottoir va améliorer le visuel de l'aménagement paysager du terrain;

Considérant que le CCU accepte la présente demande de PIIA;

2025-04-080

En conséquence :

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'autoriser la présente demande.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy. Absence : Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23.3 2e Avis d'inscription-65, St-Jean Baptiste

Considérant que la demande vise à obtenir les autorisations nécessaires afin de démolir la partie du centre du bâtiment sis au 65, rue Saint-Jean-Baptiste

Considérant que ce bâtiment fait partie de la liste des immeubles visés à l'Annexe I du règlement numéro 269-23 – Démolition d'immeubles;

Considérant que la demande doit être déposée au Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) ainsi qu'au conseil municipal pour analyse;

Considérant qu'une autorisation pour la démolition de la partie avant du bâtiment a été donnée en janvier dernier;

Considérant qu'à la suite d'une inspection par des ingénieurs, la partie du centre ne sera pas suffisamment stable lors de la démolition de la partie avant et qu'il y a risque d'effondrement;

Considérant que Madame Parent devra émettre un avis d'expropriation aux locataires vivant dans ce bâtiment;

Considérant que Madame Parent demande l'autorisation de démolir la partie du centre en même temps que la partie avant;

Considérant que le CCU accepte la présente demande;

En conséquence :

2025-04-081

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Viel, d'accepter la présente demande.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy. Absence : Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23.4 Demande pour un stagiaire

2025-04-082

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'accepter la demande de Mme Aurélie Lesquir pour un stage en administration et comptabilité débutant le 7 avril.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy. Absence : Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23.5 Avis d'inscription-91, rue Garon

Considérant que la réglementation concernant l'accès à la propriété mentionne que le niveau de parachèvement soit suffisant pour qu'elle soit jugée habitable et habiter dans la première année, débutant à l'obtention du permis de construction;

Considérant que M. Maxime Abud a fait une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal à l'inspectrice, madame Karine-Julie Guénard en mai 2022;

Considérant que M. Abud a fait parvenir à la municipalité le 24 avril 2023, une demande d'accès à la propriété;

Considérant que Madame Guénard a quitté ses fonctions quelque temps après le dépôt de la demande;

Considérant que Madame Érika Leblanc a repris les dossiers de Madame Guénard en août 2023 et qu'elle a effectué l'inspection le 06 décembre 2023;

Considérant que la demande d'accès à la propriété n'a jamais été traitée;

Considérant que le service d'évaluation de la MRC de La Matapédia a indiqué dans leur dossier que l'habitation était habitée depuis le 1er novembre 2022;

En conséquence :

2025-04-083

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'accepter le présent avis d'inscription.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy. Absence : Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23.6 Demande d'accès à la propriété

2025-04-084

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, de verser une aide financière de trois mille dollars (3000\$), dans le cadre de notre politique d'accès à la propriété, au propriétaire Monsieur Maxime Abud et Josianne Dufour. 91 rue Garon, à Causapscal.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy. Absence : Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23.7 Avis de motion félicitation au gagnant de la Chambre de commerce

AVIS DE MOTION

M. le conseiller Gaëtan Gagné donne avis de motion de félicitations :

Le conseil de la Ville de Causapscal se joint à toute sa population pour féliciter nos entreprises gagnantes lors du gala de reconnaissance de la Chambre de commerce 2025 de la Matapédia. Vous êtes notre fierté et vous faites rayonnés notre belle communauté.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy. Absence : Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23.8 Avis de motion règlement d'emprunt

AVIS DE MOTION

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 289-25, règlement d'emprunt décrétant des dépenses pour la réfection de la route du rg2 et revêtement de la rue Garon. L'avis de motion donné par Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne, en vue de l'adoption, du projet de règlement 289-25, qui se présente comme suit :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 267-22 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE DU RG2 ET REVÊTEMENT DE LA RUE GARON

ATTENDU que la Ville de Causapscal doit faire exécuter des travaux de réfection de la Route du Rang #2 et de la rue Garon, décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 430 000 \$.

ATTENDU que la ville de Causapscal désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 556 de la loi des Cités et Villes, stipule ce qui suit :

« De même, un règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du ministre lorsque les conditions suivantes sont réunies :

1° Le règlement a pour objet la réalisation de travaux de voirie, d'alimentation en eau potable ou de traitement des eaux usées, des travaux qui ont pour objet d'éliminer un risque pour la santé ou la sécurité des personnes, des travaux nécessaires afin de respecter une obligation prévue dans une loi ou un règlement, ainsi que toutes dépenses accessoires.

2° Le remboursement de l'emprunt est assuré par les revenus généraux de la municipalité ou est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité. »

et ainsi adopter un règlement d'emprunt de type parapluie;

ATTENDU que des dépenses en immobilisations de 430 000 \$ sont nécessaires;

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1er avril 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour 430 000 \$, pour un montant total de 430 000 \$.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 430 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention. Les versements des aides financières dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), fait au comptant en 2024, pourront être utilisés en paiement.

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy. Absence : Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23.9 Travaux entretien Véloroute 2025

Considérant que présentement, la Véloroute Desjardins de La Matapédia est à planifier la réalisation de travaux d'entretien à effectuer au cours de l'été 2025 le long du parcours de la Véloroute Desjardins à Saint-Moïse, Sayabec, Val-Brillant, Amqui, Lac-au-Saumon, Causapscal, Sainte-Florence et Routhierville.

Considérant que dans le cas de Causapscal, les travaux auraient lieu aux endroits suivants :

- route du rang A;
- rue Morin;
- parc de la Pointe;
- site patrimonial de pêche Matamajaw (Halte Jacques-Tremblay);
- route Laforce;
- route Ferdinand-Heppell Sud.

Les travaux prévus seraient les suivants :

- pose, déplacement, redressement, remplacement et nettoyage de panneaux de signalisation;
- nettoyage régulier des accotements asphaltés de routes et de leurs abords;
- réparation d'accotements asphaltés de routes et stabilisation de fossés de route;
- entretien des pistes cyclables (hors route);
- traçage de symboles de vélo sur les accotements asphaltés indiquant la présence d'une voie cyclable;
- traçage de lignes discontinues à l'aide de peinture jaune sur la partie centrale des pistes cyclables (hors route);

- retraçage de lignes blanches en bordure des accotements asphaltés de route et traçage de lignes blanches sur une piste cyclable (hors route).

En conséquence :

2025-04-085

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'autoriser la Véloroute Desjardins de la Matapédia :

- 1) d'autoriser les employés de la Véloroute Desjardins à effectuer la pose, le déplacement, le redressement, le remplacement et le nettoyage de panneaux de signalisation à l'effigie de la Route verte et autres panneaux relatifs au cyclisme le long de la route du rang A, de la rue Morin, du parc de la Pointe, de la route Laforce et de la route Ferdinand-Heppen Sud;
- 2) d'autoriser les employés de la Véloroute Desjardins à effectuer le nettoyage régulier des accotements asphaltés et de leurs abords le long de la route du rang A, de la route Laforce et de la route Ferdinand-HeppenH Sud;
- 3) d'autoriser les employés de la Véloroute Desjardins à effectuer la réparation d'accotements asphaltés et la stabilisation de fossé le long de la route du rang A, de la route Laforce et de la route Ferdinand-Heppell Sud;
- 4) d'autoriser les employés de la Véloroute Desjardins à effectuer des travaux d'entretien au parc de la Pointe, comprenant notamment le nettoyage régulier de la piste cyclable asphaltée à l'intérieur du parc en question, et sur le site patrimonial de pêche Matamajaw en ce qui a trait à la Halte Jacques-Tremblay (gazébo);
- 5) d'autoriser les employés de la Véloroute Desjardins à réaliser le traçage de symboles de vélo à l'aide de peinture blanche afin d'indiquer la présence d'une voie cyclable le long de la route du rang A, de la rue Morin, de la route Laforce, de la route Ferdinand-Heppell Sud et dans le parc de la Pointe;
- 6) d'autoriser les employés de la Véloroute Desjardins à réaliser le traçage de lignes discontinues à l'aide de peinture jaune sur la partie centrale de la piste cyclable (hors route) du parc de la Pointe;
- 7) d'autoriser les employés de la Véloroute Desjardins ou ses sous-traitants à retracer les lignes blanches en bordure des accotements asphaltés le long de la route Ferdinand-Heppell Sud, de la route du rang A et de la rue Morin et à tracer des lignes blanches sur la piste cyclable (hors route) du parc de la Pointe.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy. Absence : Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23.10 Résolution d'appui Matamajaw pour candidature prix patrimoine BSL

CONSIDÉRANT que le Site patrimonial de pêche Matamajaw est un élément phare du patrimoine culturel et historique de la Ville de Causapscaal et de La Matapédia;

CONSIDÉRANT que l'exposition Plaisirs de pêche constitue un projet novateur mettant en valeur l'histoire de la pêche au saumon, tout en intégrant une approche immersive et accessible au grand public;

CONSIDÉRANT que cette exposition contribue activement à la préservation et à la transmission du patrimoine local, en s'appuyant sur des recherches rigoureuses et des partenariats enrichissants.

CONSIDÉRANT que ce projet a un impact significatif sur la vitalité culturelle et touristique de la région, renforçant le sentiment d'appartenance des citoyens et l'attractivité du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

2025-04-086

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné :

QUE la Ville de Causapscaal appuie officiellement la candidature du Site patrimonial de pêche Matamajaw pour le Prix du patrimoine du Bas-Saint-Laurent 2025;

QUE la Ville reconnaît la valeur exceptionnelle de l'exposition Plaisirs de pêche dans la mise en valeur et la pérennisation du patrimoine local;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Site patrimonial de pêche Matamajaw et aux instances concernées du Prix du patrimoine du Bas-Saint-Laurent.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy. Absence : Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-087

23.11 Nominer un représentant – comité d'établissement de Forimont

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne de nommer M. Denis Viel en remplacement de M. Jean-Marie Kabera sur le comité d'établissement (CÉ) de la polyvalente Forimont

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy. Absence : Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

24 Correspondance

Pas de correspondance

25 Période de questions

Cinq citoyens présents :

M. Jacques Lemieux questionne le transport de bois dans le secteur de la route du rg2 et de la route Audet et l'impact sur le revêtement d'asphalte neuf; il questionne aussi le bris de l'asphalte fait dans la route du Petit2ième RG par la machinerie de déneigement.

M. André Voyer questionne un endroit dans la route du Rg2 ou la route laisse paraître des valons,

M. Louis Marie d'Anjou : questionne le nombre de voyages de neige qui est entassé dans la dompte à neige.

26 Levée de la séance

2025-04-088

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, de lever la séance.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy. Absence : Jean-Marie Kabera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Mme Odile Roy, Mairesse